

Compte rendu de séance

Séance du 11 Avril 2018

L' an 2018 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DAUTREVILLE Rémi à Mme THIRION Geneviève
Excusé(s) : Mme JEANMICHEL Annie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 27/03/2018

Date d'affichage : 12/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme THIRION Geneviève

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2017 - 2018-020
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU 2017 - 2018-021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 - 2018-022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET LOTISSEMENT 2017 - 2018-023
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL 2017 - 2018-024
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2017 - 2018-025
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 - 2018-026
FISCALITE 2018 - 2018-027
AMORTISSEMENT DU LOTISSEMENT - 2018-028
VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT - 2018-029
BALAYAGE DES RUES 2018 - 2018-030
TRAVAUX SYLVICOLES 2018 - 2018-031
Délégation de la compétence optionnelle " éclairage public " (Investissement et Maintenance) - 2018-032
MOBILIER URBAIN - 2018-033
SUBVENTIONS 2018 - 2018-034
ADHESION AU SMIC - 2018-035
PROJET ARTISTIQUE - ECOLE D'HAREVILLE - 2018-036
SALLE COMMUNALE : PANNEAUX RAYONNANTS - 2018-037
REVISION DES PRIX DE LOCATION DE CHASSES COMMUNALES - 2018-038

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2017

réf : 2018-020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du budget principal 2017 du percepteur.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU 2017

réf : 2018-021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du budget eau 2017 du percepteur.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

réf : 2018-022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement 2017 du percepteur.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET LOTISSEMENT 2017

réf : 2018-023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement 2017 du percepteur.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL 2017

réf : 2018-024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'affecter :

- l'excédent reporté de fonctionnement au 002 soit la somme de 399 184.59€,
- l'excédent d'investissement au 001, soit 55 756.77 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2017

réf : 2018-025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'affecter :

- l'excédent reporté de fonctionnement au 002 soit la somme de 41 416.01 €,
- le déficit d'investissement capitalisé au 1068, soit 6 244.82 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

réf : 2018-026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'affecter :

- l'excédent reporté de fonctionnement au 002 soit la somme de 46 049.53 €,
- l'excédent d'investissement au 001 soit 2 537.57 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

FISCALITE 2018

réf : 2018-027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de VALLEROY LE SEC, à la majorité :

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur la fiscalité 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 24.48%
- Taxe foncière (bâti) : 13.23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28.13 %
- CFE : 18.23 %

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 1)

AMORTISSEMENT DU LOTISSEMENT

réf : 2018-028

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'amortir les études du lotissement communal "LEs Vergers" sur une durée de 5 ans à compter de 2018.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT

réf : 2018-029

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de la parcelle n°3 du lotissement communal "Les Vergers" cadastrée section C "La Voye des Vaches" n°375 d'une contenance de 965 m² au prix de 17 € le m² plus la TVA à la charge de l'acheteur : M. ADAM Matthieu et RAIMOND Anaïs demeurant à ce jour à VALLEROY LE SEC (88800),
- DESIGNER l'office notarial de VITTEL pour établir l'acte de vente,
- AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BALAYAGE DES RUES 2018

réf : 2018-030

Sur proposition du maire concernant le balayage des rues de VALLEROY LE SEC, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis proposé par la société LOISY à raison de :

- 265 € HT le forfait,
- 4 passages dans l'année,
- 5.90 € HT / tonne pour le traitement des déchets du balayage.
- une bouche d'approvisionnement en eau sera fournie par la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis proposé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SYLVICOLES 2018

réf : 2018-031

Suite à la proposition de travaux sylvicoles de l'ONF concernant les parcelles 18 U, 9 R et 3 R, le conseil municipal, à l'unanimité, ne retient les travaux que sur l'ouverture des cloisonnements de la parcelle 18 U à Monthureux le Sec pour un montant de 391.82 € HT.

Le conseil autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délégation de la compétence optionnelle " éclairage public " (Investissement et Maintenance)

réf : 2018-032

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V)*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**LA DELEGATION AU Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges DE LA
COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET
MAINTENANCE, POUR LES ANNEES 2019, 2020, 2021 et 2022**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DELEGUE** la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- **INDIQUE** que la commune **NE DISPOSE PAS** d'un contrat de maintenance en cours,
- **l'inventaire des points lumineux a déjà été transmis au SDEV.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MOBILIER URBAIN

réf : 2018-033

Le Maire fait part au conseil municipal du renouvellement d'une convention d'occupation domaniale en vue d'exploiter du mobilier urbain publicitaire existant au nom de la société MEDIALINE.

Ce contrat n'avait pas été renouvelé depuis plusieurs années.

Une nouvelle convention sur une durée de 9 ans est proposée en contrepartie de laquelle Médialine s'engage à verser annuellement 150 € par support financé soit 300 € au total.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS 2018

réf : 2018-034

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- ADAVIE : 150 €

- ADMR : 150 €

- Amicale des sapeurs pompiers Vittel / Contrexéville : 100 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU SMIC

réf : 2018-035

La commune d'**ETIVAL-CLAIREFONTAINE** (canton de Raon l'Étape), le **Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères** ainsi que le **Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC)** ont demandé, par délibération, leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, POUR l'adhésion des collectivités précitées.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET ARTISTIQUE - ECOLE D'HAREVILLE

réf : 2018-036

Monsieur le Maire fait part de la demande de la directrice de l'école primaire d'Haréville d'une subvention pour le projet artistique concernant les élèves de la commune de Valleroy le Sec scolarisés à HAREVILLE. Le montant de la subvention demandée est de 30 € par élève.

Ce projet pédagogique s'effectuera du 25 au 29/06/2018 et aboutira à la représentation d'un spectacle qui sera présenté le 29/06/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil décide la majorité de verser cette subvention à l'école primaire d'Haréville.

A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 4)

SALLE COMMUNALE : PANNEAUX RAYONNANTS

réf : 2018-037

Monsieur le maire informe qu'un panneau rayonnant ne fonctionne plus à la salle communale.

Un devis a été demandé à la SARL Lamontre et Fils qui propose une fourniture et pose du panneau rayonnat ATLANTIC SOLIUS pour un montant 296.00 € HT.

Le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité le devis et AUTORISE le maire à signer ce devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

REVISION DES PRIX DE LOCATION DE CHASSES COMMUNALES

réf : 2018-038

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ONF n'est plus en mesure de communiquer les variations de révision des locations de chasse et propose de retenir une variation annuelle de 0.50 % tant sur la forêt de Valleroy le Sec que sur la forêt de Monthureux le Sec.

Le conseil municipal, ACCEPTE à la majorité cette proposition d'augmentation de 0.50 % par an, AUTORISE le maire à établir un avenant au bail modifiant le calcul de révision de chasse à partir de l'année 2018.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Questions diverses :

Néant

Pendant la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé au conseil l'augmentation du prix de l'eau de 3 centimes afin de pouvoir bénéficier de subvention par l'Agence de l'Eau pour reprise de la

conduite d'eau rue de Vittel tout en prévoyant l'enfouissement des réseaux secs.

Le conseil municipal souhaite ne pas donner suite et demande l'établissement de devis préalables ce qui reportera le projet de plusieurs mois voire d'une année : les subventions Agence de l'eau et SDEV pourront évoluer défavorablement dans un futur proche.

Séance levée à 11h45

En mairie, le 19/04/2018
Le Maire
Claude VANÇON